



MUNICIPALITE
DE
CUARNY

DÉSFFECTATION PARTIELLE DU COLUMBARIUM

Conformément aux dispositions des articles 70 à 74 du règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres du 12 septembre 2012, la Municipalité de Cuarny informe les personnes intéressées que :

Les cases du columbarium des années 1978 à 2000 du cimetière de Cuarny seront désaffectées à partir du **31 décembre 2020**.

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été déposées ultérieurement dans ces chapelles.

Les familles désirant retirer les cendres et le marbre de fermeture de chapelle sont priées de s'annoncer à l'Administration communale, pendant les heures d'ouverture du bureau jusqu'au **20 décembre 2020** au plus tard.

Passé ce délai, les urnes et objets non réclamés seront enlevés d'office par la Commune, et les cendres seront déposées dans le jardin du souvenir. Quant au marbre de fermeture de chapelle la Commune en disposera librement.

La Municipalité

Cuarny, le 3 juillet 2020